



Article publié le 2 octobre 2018

# Aide à la librairie indépendante 2019

En 2019, les modalités de dépôt des dossiers d'aide à la librairie indépendante de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes changent.

La DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ont apporté des modifications aux modalités de dépôt des demandes d'aide à la librairie indépendante.

Les trois types d'aides sont maintenus :

- Création, reprise, agrandissement et rénovation ;
- Informatisation initiale ou ré-informatisation ;
- Animations ponctuelles ou régulières.

Une attention particulière sera portée aux enjeux d'aménagement du territoire.

La priorité sera donnée aux projets :

1. de reprise ;
2. de création de librairie généraliste dans les territoires dépourvus de librairies indépendantes ;
3. de développement de librairie indépendante existante : agrandissement, rénovation.

## Calendrier

**Création, reprise, agrandissement et rénovation** : les dossiers seront déposés « au fil de l'eau », après la présentation du projet aux financeurs.

Le comité technique se réunira une fois par trimestre.

**Informatisation initiale ou ré-informatisation** : appel à projets annuel.

Pour les projets d'informatisation, non liés à un projet de création, reprise, agrandissement, rénovation, les dossiers seront transmis le **31 octobre 2018** au plus tard.

Le comité technique de l'aide à l'informatisation se réunira au plus tard à la fin du 1er trimestre 2019,

**Animations ponctuelles ou annuelles** : appel à projets annuel.

Date limite de dépôt des dossiers le **31 mars 2019**.

Les demandes seront instruites lors du comité technique du trimestre suivant.

## Procédure de dépôt

Pour les projets de création, reprise, agrandissement et rénovation, le porteur de projet prendra contact avec l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture pour un rendez-vous d'orientations et de conseils.

Un rendez-vous commun sera ensuite fixé avec les financeurs et l'Agence pour une présentation du projet. L'entretien permettra d'examiner la recevabilité de la demande sur le fond du projet.

Dans la positive, le porteur de projet pourra alors déposer un dossier de demande d'aide.

## Composition de la demande et modalités d'envoi

Se référer au/x fiche/s concernée/s dans la fiche technique :

- "Création, reprise, agrandissement et rénovation"
- "Informatisation initiale ou ré-informatisation"
- "Animations ponctuelles ou régulières"

## Fiche technique et formulaire de demande

Pour télécharger les fichiers, cliquer sur les liens ci-dessous :

[FICHE TECHNIQUE](#)

[FORMULAIRE](#)

**Pour tous renseignements :** Narges Temimi, chargée de mission Économie du livre  
Mail : [n.temimi@auvergne-rhone-alpes-livre-lecture.org](mailto:n.temimi@auvergne-rhone-alpes-livre-lecture.org)

---

Dernière édition : 12 févr. 2026 à 11:45

<https://auvergne-rhone-alpes-livre-lecture.org/articles/aide-a-la-librairie-independante-2019>